

## Déclaration Liminaire Comité Technique Ministériel du 13 novembre 2019

Au fil des instances face à l'administration, la FSU n'a de cesse de dénoncer le climat social extrêmement délétère installé en France. De nombreux secteurs d'activité privés ou publics sont mobilisés et le mépris affiché par chaque membre du gouvernement ne fait qu'accroître le désarroi et la colère de la population prise pour cible d'une politique de destruction des droits.

La réforme des retraites qui se prépare est plutôt symptomatique. Le gouvernement avance masqué, montre des dissensions internes, fait semblant de reculer, divise les générations mais avance malgré tout, sans tenir compte des alertes des organisations syndicales. Cette énième casse d'un système solidaire génère d'ores et déjà une opposition de plus en plus unitaire et qui, nous le souhaitons, aboutira à une convergence des luttes. **La FSU appelle tous les personnels à être en grève le 5 décembre prochain et à construire un mouvement dans la durée pour faire reculer le gouvernement.**

Le gouvernement poursuit donc la mise en œuvre de ses projets, comme si de rien n'était, même si l'on peut ressentir une certaine fébrilité. Le ministère de la Justice quant à lui applique sans état d'âme, fait du zèle en allant au-delà même de ce que prévoit les textes. Il en est ainsi concernant la loi de transformation de la Fonction Publique et notamment concernant les lignes directrices de mobilité, pour lesquelles le Secrétariat Général propose la disparition de toute gestion collective de la mobilité au barème. Pour la FSU Justice, il s'agit là d'une attaque sans précédent des droits des agents. Les mutations aux barèmes garantissent une gestion égalitaire et donc la garantie de ne pas être bloqué.e.s pour des raisons subjectives définies par un mode de recrutement pyramidal par profilage. La FSU Justice est opposée à cette vision qu'à l'administration d'une mobilité clientéliste qui privilégie les intérêts individuels. Nous défendons l'intérêt d'étudier les situations des agents en CAP, ce qui permettait de pouvoir faire respecter les statuts, les pratiques professionnelles, tout en défendant les droits.

A agir ainsi, vous perdez la confiance des personnels qui craignent le pire quant au respect de leurs droits et dans la gestion de leur carrière, notamment quand ils voient l'incompétence de l'administration à organiser un examen professionnel ou à proposer la création d'un statut sans à chaque fois être retoquée pour des raisons d'équité entre agents.

Concernant les différents points à l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel :

Le « *projet de décret relatif aux statuts d'emplois de directeurs et greffiers fonctionnels ainsi qu'aux statuts particuliers de directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers des services judiciaires* » revient aujourd'hui en CTM après qu'encore une fois le Conseil d'État vous ait imposé une nouvelle présentation aux organisations syndicales et ce, après un vote unanime contre. Votre volonté de ne pas tenir compte de l'avis des OS devient bien visible. Ce projet n'est ni plus ni moins que « le service après vente » d'une réforme qui va entraîner la fermeture de postes par la fusion des instances judiciaires. La FSU Justice reste opposée à la loi de programmation et de réforme pour la justice et à toute fonctionnalité des emplois.

Le « *projet d'arrêté relatif aux modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État pour le ministère de la justice* » permet à environ 1 000 personnels de ne plus être soumis à l'article 10 suite à la réforme de la chaîne de commandement dans l'administration pénitentiaire. La FSU a toujours été opposée à la mise en œuvre de l'article 10 qui vient ôter des droits à congés aux agents et dénonce son extension à tous les personnels de catégorie A sans discernement et parfois à des personnels de catégorie B, en toute illégalité. Au travers de cette réforme, la FSU Justice note que la requalification de poste d'une catégorie à une plus élevée est possible dans certaines directions de ce ministère alors qu'on nous l'a dite impossible dans une autre. L'inéquité de traitement des agents dans ce ministère est devenue la règle.

Le « *projet d'arrêté portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein du ministère de la justice* » viendra permettre à des délégué-es ministériel-les d'assurer la présidence de CHSCT en cas de vacance.

La réforme impliquant la fusion des CHSCT et des CT ne s'appliquera qu'en 2023, il y a donc nécessité pour l'administration à trouver une solution exceptionnelle. La FSU rappelle son opposition à la disparition des CHS dans un ministère où les conditions de travail sont délabrées et compte notamment un nombre important de travail posté et où l'immobilier est bien souvent en piteux état. Dans ce ministère, on peut notamment trouver des problèmes liés à l'amiante comme cela a été le cas au TGI de Cayenne et actuellement à l'UEAJ-PJJ de Bruay la Buisnière. Les CHSCT conservent toute leur importance et l'administration devrait les défendre si elle était un temps soit peu attachée à la qualité de vie au travail des agents, à leur santé et à leur sécurité.

Au travers des sujets proposés à l'avis du CTM, la FSU Justice constate combien le ministère applique rigoureusement, sans scrupule ni discernement la feuille de route du gouvernement.

**La FSU Justice continuera de vous rappeler l'intérêt et les droits des agents de ce ministère, et défendra une Fonction Publique au service des usager-es de tous les territoires, de métropoles comme d'Outre-Mer.**